



# PROGRAMME

## Initiation au port de l'Appareil Respiratoire Isolant ARI

PUBLIC CONCERNE : Personnel concerné par le port du masque et de l'ARI en intervention ou au poste de travail.  
Toute personne ayant à effectuer une intervention occasionnelle sur cuve.  
Personnel appelé à devenir équipier de seconde intervention.

CONDITION PRE-REQUISE : être apte médicalement au port de l'appareil respiratoire isolant

ORGANISATION PRATIQUE : prévoir des tenues de travail, des affaires de douche

OBJECTIF : Evaluer son aptitude physique à porter un ARI  
Etre capable de protéger ses voies respiratoires en toute sécurité.

MOYENS PEDAGOGIQUES : - Théorie : exposés, audiovisuel –« les fumées et les hommes »  
- Pratique : manipulations, générateur de fumée, ARI et bouteilles,

- CONTENU :
- *ATMOSPHERES NON RESPIRABLES* :
    - Etude des atmosphères non respirables
    - Prise de conscience du risque
  
  - *LES PROTECTIONS RESPIRATOIRES* :
    - Description des différentes protections
    - Description de l'ARI
    - Principes de fonctionnement et d'autonomie
    - L'entretien et les vérifications obligatoires.
  
  - *MISE EN ŒUVRE DE L'ARI* :
    - Gestes de sécurité avant et après équipement
    - Port : . à l'air libre  
. en milieu enfumé
    - Reconnaissance sous protection respiratoire
    - Recherche de victime
    - Recherche de feux
    - Evacuation des victimes
    - Conditionnement des victimes
    - Reconditionnement des matériels.

### **CONTROLE DES CONNAISSANCES.**

DUREE : 3 heures

**GFC**